

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 528 348

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 10305

(54) Cisaille, dite coupe-ardoise, à disque de coupe monté rotatif sur un chariot mobile.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 28 D 1/04, 1/32; E 04 D 15/04.

(22) Date de dépôt..... 14 juin 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 16-12-1983.

(71) Déposant : GOUBAUD Michel et DIMOS BATIMENT DISTRIBUTION DE MATERIEL OUTIL-
LAGE ET SECURITE POUR LE BATIMENT, société anonyme. — FR.

(72) Invention de : Michel Goubaud.

(73) Titulaire :

(74) Mandataire : Cabinet Bonnet-Thirion et G. Foldés,
95, bd Beaumarchais, 75003 Paris.

La présente invention concerne d'une manière générale les cisailles, communément dites coupe-ardoises, du type de celles usuellement mises en oeuvre par exemple pour les couvreurs pour la découpe d'ardoises naturelles ou artificielles.

Elle vise plus particulièrement celles de ces cisailles qui comportent, d'une part une table de travail, qui, formant support de coupe, présente longitudinalement une fente, et, d'autre part, un chariot, qui est monté mobile sur un chemin de roulement parallèlement à la fente de la table de travail, et sur lequel est monté rotatif un disque de coupe.

Une telle cisaille se trouve notamment décrite dans le brevet français déposé le 1er Février 1979 sous le No 79 02657 et publié sous le No 2.447.792.

Pour la taille, ou coupe, d'une ardoise, on place celle-ci sur la table de travail, en chevauchant la fente de cette table de travail suivant la ligne de coupe à assurer, et on déplace en tirant vers soi le chariot portant le disque de coupe.

Au cours du déplacement de ce chariot, le disque de coupe attaque l'ardoise en cause par l'une de ses extrémités, et en provoque la coupe suivant la ligne de coupe désirée.

En pratique, ainsi qu'on le sait, la coupe d'une ardoise intervient par éclatement, ou fractionnement, et non pas par sciage.

S'agissant d'une ardoise naturelle, cet éclatement se fait par écailles à compter de la ligne de coupe, en sorte que, suivant la longueur des écailles ainsi formées, l'ardoise concernée présente un "chanfrein", plus ou moins étendu, sur la tranche correspondante.

Un tel chanfrein, qui est recherché pour les ardoises naturelles, est à éviter pour les ardoises artificielles, et plus particulièrement pour celles en amiante ciment, ce chanfrein présentant nécessairement, en raison de la poussière formée, une coloration blanchâtre contrastant de manière inesthétique avec le reste d'une telle ardoise, dont la coupe doit donc, au contraire, être nette, sans chanfrein.

Or il s'avère que l'extension du chanfrein formé à la coupe d'une ardoise est liée à la largeur de la fente de la table de travail.

5 Dans la cisaille décrite dans le brevet français mentionné ci-dessus, la largeur de cette fente présente, par construction, une valeur déterminée, rigidement fixée une fois pour toute.

10 Si cette valeur convient pour la coupe d'ardoises artificielles par exemple, elle ne convient pas nécessairement pour la coupe d'ardoises naturelles.

Si, par contre, elle convient à la coupe d'ardoises naturelles, pour une épaisseur donnée de telles ardoises, elle ne convient pas nécessairement à la coupe d'ardoises artificielles.

15 En outre, elle n'est pas nécessairement adaptée à la coupe d'ardoises naturelles d'épaisseur quelconque ; par exemple, si, eu égard à une telle épaisseur, la largeur de la fente de la table de travail est trop grande, l'ardoise à couper casse de manière incontrôlée, car elle n'est pas suffisamment contrebutée latéralement.

Par ailleurs, dans la cisaille décrite dans le brevet mentionné ci-dessus, la hauteur du disque de coupe vis-à-vis de la table de travail est immuable.

25 Si une telle hauteur est bien adaptée à la coupe d'une ardoise d'épaisseur donnée, en correspondant à une pénétration déterminée de l'outil de coupe dans celle-ci, il n'en est pas nécessairement de même pour toutes les épaisseurs possibles pour une telle ardoise.

30 Si la hauteur de l'outil de coupe est trop forte vis-à-vis d'une telle épaisseur, l'ardoise traitée peut ne pas se couper.

Si elle est trop faible, l'effort de traction à exercer sur le chariot portant le disque de coupe peut être trop élevé.

35 La présente invention a d'une manière générale pour objet des dispositions permettant à volonté l'adaptation d'une cisaille du genre concerné à la coupe d'ardoises naturelles ou artificielles d'épaisseurs différentes.

De manière plus précise, elle a pour objet une cisaille, communément dite coupe-ardoise, du genre comportant une table de travail, qui, formant support de coupe, présente longitudinalement une fente, et un chariot, qui est monté 5 mobile sur un chemin de roulement parallèlement à la fente de la table de travail, et sur lequel est monté rotatif un disque de coupe, cette cisaille étant, suivant un premier aspect, caractérisé en ce que l'une au moins des lèvres délimitant la fente de la table de travail est montée transversalement mobile par rapport à l'autre.

En pratique, l'une et l'autre des deux lèvres de la fente de la table de travail sont, suivant l'invention, montées transversalement mobiles l'une par rapport à l'autre.

Quoi qu'il en soit, il est ainsi possible, suivant 15 l'invention, d'assurer un réglage en largeur de la fente de la table de travail, et donc d'adapter parfaitement cette largeur à la nature de l'ardoise à couper et/ou à l'épaisseur de celle-ci.

Conjointement, et en combinaison, la cisaille suivant 20 l'invention est, suivant un deuxième aspect, caractérisée en ce que le disque de coupe est monté réglable en hauteur par rapport à la table de travail.

Par exemple, il est monté rotatif sur une noix qui, elle-même montée rotative sur un axe porté transversalement par 25 le chariot, est excentrée par rapport audit axe, en étant calée sur une poignée de commande angulairement réglable en position autour de celui-ci.

Il est ainsi avantageusement possible d'adapter à 30 l'épaisseur de l'ardoise à couper la hauteur du disque de coupe par rapport à la table de travail.

Quelle que soit la nature et/ou l'épaisseur d'une telle ardoise, la cisaille suivant l'invention permet donc une pénétration contrôlée du disque de coupe dans cette ardoise et une progression meilleure de celui-ci pour un 35 effort de traction modéré sur le chariot qui le porte, tout en conduisant, pour l'ardoise coupée, à un éclatement plus facile de celle-ci et à l'obtention sur elle d'un chanfrein avantageusement régulier et d'extension souhaitée, un tel

chanfrein pouvant par exemple être à 45°, si désiré, pour une ardoise naturelle, ou être inexistant, pour une ardoise artificielle.

Les caractéristiques et avantages de l'invention 5 ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'une cisaille suivant l'invention ;

10 la figure 2 en est, avec des arrachements, une vue longitudinale en élévation-coupe, suivant globalement la ligne II-II des figures 1 et 3 ;

la figure 3 en est une vue longitudinale en plan-coupe, suivant globalement la ligne brisée III-III de la figure 2 ;

15 les figures 4, 5, 6 et 7 en sont des vues partielles en coupe transversale, suivant respectivement les lignes IV-IV, V-V, VI-VI et VII-VII de la figure 2 ;

la figure 8 reprend pour partie la figure 3 pour une autre configuration de la fente de la table de travail que 20 comporte la cisaille suivant l'invention.

D'une manière générale, et tel que représenté sur la figure 1, la cisaille suivant l'invention comporte, de manière connue en soi, une table de travail 10, qui, formant support de coupe, tel qu'il apparaîtra ci-après, présente 25 longitudinalement une fente 11, et un chariot 12, qui est monté mobile sur un chemin de roulement 13, parallèlement à la fente 11 de la table de travail 10, et sur lequel est monté rotatif un disque de coupe 14.

En pratique, la table de travail 10 est portée par 30 un piétement 16.

Celui-ci n'entre pas dans le cadre de la présente demande, et relevant de l'homme de l'art, il ne sera pas décrit en détail ici.

Dans la forme de réalisation représentée, la table 35 de travail 10 comporte, parallèlement l'un à l'autre, à distance l'un de l'autre, deux longerons 17, qui, à leurs extrémités, sont portés par des traverses 18 appartenant au piétement 16.

Dans la forme de réalisation représentée, ces longerons 17 sont des tronçons de profilé de section transversale quadrangulaire.

Tel que représenté en trait plein à la figure 1, 5 et tel que schématisé en traits interrompus à la figure 4, chacun de ces longerons 17 peut être flanqué, sur son bord opposé à l'autre, et à niveau avec sa face supérieure, par un plateau 20, qui, soit lui est convenablement solidarisé par exemple par soudage ou boulonnage, soit est directement 10 porté par le piétement 16.

Quoi qu'il en soit, suivant l'un des aspects de l'invention, l'une au moins des lèvres 22 délimitant la fente 11 de la table de travail 10 est montée mobile transversalement par rapport à l'autre, pour un réglage en largeur de ladite 15 fente 11.

De préférence, tel que représenté, les deux lèvres 22 de la fente 11 de la table de travail 10 sont ainsi montées mobiles transversalement l'une par rapport à l'autre.

En pratique, dans la forme de réalisation représentée, 20 chacune des lèvres 22 de la fente 11 de la table de travail 10 est formée par la tranche d'une règle plate 23, qui, par ses extrémités, est articulée à des biellettes parallèles 24, autour d'axes perpendiculaires à son plan.

Dans la forme de réalisation représentée, il y a donc 25 deux règles plates 23, qui, chacune respectivement, reposent sur la face supérieure du longeron 17 correspondant, en étant montées coulissantes sur celle-ci, et ces règles plates 23 sont articulées aux mêmes biellettes 24, en sorte qu'elles constituent avec elles un parallélogramme déformable.

En pratique, les biellettes 24, qui s'étendent au-dessus des règles plates 23, et qui sont articulées à celles-ci par des goujons 25 perpendiculaires à la face supérieure des longerons 17, sont, dans leur zone médiane, montées pivotantes, perpendiculairement au plan de l'ensemble.

35 A cet effet, un axe 26 traverse à pivotement la zone médiane de chacune des biellettes 24 et une noix 27 qui, disposée en dessous de celle-ci s'étend en entretoise entre les longerons 17, en étant convenablement solidarisée à

ceux-ci, par soudage ou boulonnage.

Dans la forme de réalisation représentée, un tel axe 26 est constitué par un tirant fileté sur lequel, au-delà de la noix 27 correspondante, est engagé à vissage un écrou 5 de maintien 28.

Sur l'une des biellettes 24 est attelé un manche de préhension 30.

Dans la forme de réalisation représentée, un tel manche de préhension 30 est rapporté par soudage sur l'une des 10 biellettes 24, et il s'étend obliquement à l'horizontale par rapport à celle-ci.

Quoi qu'il en soit, et ainsi qu'il est aisé de le comprendre, par action sur ce manche de préhension 30, il est possible d'ajuster la largeur de la fente 11 de la table 15 de travail 10 à une valeur quelconque entre une valeur maximale L_1 , pour laquelle, tel que représenté sur la figure 3, les biellettes 24 s'étendent en pratique sensiblement perpendiculairement aux règles plates 23 formant les lèvres de cette fente, et une valeur minimale L_2 , éventuellement nulle, 20 pour laquelle lesdites biellettes 24 s'étendent en oblique vis-à-vis desdites règles plates 23.

Bien entendu, corollairement, les règles plates se déplacent longitudinalement l'une par rapport à l'autre, en sens opposés, et, pour leur laisser cette capacité de mouvement, leur longueur est en pratique faite moindre que celle des longerons 17 qui les portent.

Suivant un aspect de l'invention, le chemin de roulement 13 sur lequel est monté mobile le chariot 12 portant le disque de coupe 14 comporte deux barres parallèles 32, 33 30 qui, entre deux portiques 34 solidaires du piétement 16, s'étendent au-dessus de la table de travail 10, parallèlement à la fente 11 de celle-ci.

Dans la forme de réalisation représentée, chacun des portiques 34 a globalement une configuration en H, avec 35 jambages formés chacun d'une cornière, et il présente en saillie, sur sa face extérieure, une poignée de préhension 35 propre à faciliter la manutention de l'ensemble.

C'est par l'échancrure inférieure 36 du portique 34

correspondant que le manche de préhension 30 propre au réglage en largeur de la fente 11 de la table de travail 10 fait saillie vers l'extérieur, pour être à la disposition de l'usager.

5 De préférence, chacune des barres 32, 33 est flanquée latéralement, du côté extérieur, d'un cache 38, qui s'étend d'un des portiques 34 à l'autre.

Sur leur côté supérieur au moins, les barres 32, 33 présentent, longitudinalement, suivant l'invention, pour 10 coopération avec au moins un galet monté rotatif à cet effet sur le chariot 12, tel que décrit plus en détail ci-après, l'une, deux faces actives 40, qui, obliques par rapport à la table de travail 10, forment un dièdre entre elles, l'autre, une face active unique 41, parallèle à ladite table 15 de travail 10.

De préférence, et tel que représenté, les barres 32, 33 présentent de telles faces actives 40, 41 tant de leur côté supérieur que de leur côté inférieur.

En pratique, la barre 32 a, transversalement une section hexagonale, dont quatre côtés, qui correspondent à 20 ses faces actives 40, sont obliques sur l'horizontale, tandis que les deux autres côtés en sont verticaux, et, conjointement la barre 33 a, transversalement, une section carrée, dont 25 deux côtés, qui correspondent à ses faces actives 41, sont horizontaux, tandis que les autres côtés en sont verticaux.

Par faces actives des barres 32, 33, on entend ici, de manière conventionnelle, une face d'une telle barre avec laquelle coopère un galet du chariot 12.

Dans la forme de réalisation représentée, ce chariot 30 12 comporte un boîtier 43 de configuration globalement hémi-circulaire, en étant diamétralement ouvert en direction de la table de travail 10.

Extérieurement, il est rapporté sur ce boîtier 43, par exemple par soudage, tel que représenté, ou par boulonnage, une poignée de traction 44 propre à en faciliter la 35 manipulation.

Quoi qu'il en soit, le boîtier 43 s'étend entre les barres 32, 33.

Sur sa face tournée vers la barre 32 sont montés rotatifs, sur deux niveaux différents, d'une part un galet 45, pour coopération avec les faces actives 40 de cette barre 32 disposées du côté supérieur de celle-ci, et d'autre 5 part deux galets 45, pour coopération avec les faces actives 40 de ladite barre 32 disposées du côté inférieur de celle-ci.

Ces galets 45 ont une gorge de section transversale angulaire complémentaire du dièdre que forment entre elles 10 les faces actives 40 correspondantes de la barre 32.

De manière semblable, sur la face du boîtier 43 du chariot 12 tournée vers la barre 33 du chemin de roulement 13 sont montés rotatifs, sur deux niveaux différents, d'une part un galet 46, pour coopération avec la face active 41 15 de cette barre 33 disposée du côté supérieur de celle-ci, et d'autre part deux galets 46, pour coopération avec la face active 41 de cette barre 33 située du côté inférieur de celle-ci.

Il s'agit bien entendu de galets à section transversale 20 droite.

En pratique, les galets uniques 45, 46 situés du côté supérieur des barres 32 33, qui sont de préférence chacun protégés par un capot 47, sont disposés au droit l'un de l'autre, mais ils sont montés rotatifs autour d'axes 48, 25 49 distincts.

De même, les galets 45, 46 situés du côté inférieur des barres 32, 33 sont disposés deux à deux au droit l'un de l'autre, mais, d'une barre à l'autre, il sont montés rotatifs sur des axes communs 50 qui traversent de part en 30 part le boîtier 43, de part et d'autre du disque de coupe 14.

Ainsi qu'il est aisé de le comprendre, la barre 32 constitue, pour le chariot 12, une barre de support et de guidage, tandis que la barre 33 ne constitue, pour ce chariot 12, qu'une barre de support.

35 Mais, étant à section rectangulaire à faces actives horizontales, cette barre de support 33 évite avantageusement tout tirage transversal pour le chariot 12.

Suivant un aspect de l'invention, le disque de coupe

14 est monté réglable en hauteur par rapport à la table de travail 10.

Dans la forme de réalisation représentée, un excentrique est mis en oeuvre à cet effet : le disque de coupe 14 5 est monté rotatif sur une noix 52, qui, elle-même montée rotative sur un axe 53 porté transversalement par le boîtier 43 du chariot 12, est excentrée par rapport audit axe 53, en étant calée sur une poignée de commande 55 angulairement réglable en position autour de celui-ci.

10 Dans la forme de réalisation représentée, le moyeu 56 du disque de coupe 14 est formé de deux demi-moyeux 56A, 56B qui sont rapportés l'un sur l'autre par vissage, et qui enserrent entre eux le disque de coupe 14.

Entre le moyeu 56 ainsi constitué et la noix 52 est 15 de préférence, tel que représenté, interposé un coussinet 57, qui, tel que représenté, peut également être constitué de deux demi-coussinets 57A, 57B disposés bout à bout.

De même, entre la noix 52 et l'axe 53 est de préférence interposé un coussinet 58, qui, dans la forme de réalisation 20 représentée, est simplement constitué par une douille.

Enfin, entre les extrémités d'une telle douille et les parois correspondantes du boîtier 43, sont de préférence prévues des rondelles 60.

Quoi qu'il en soit, dans la forme de réalisation 25 représentée, sur la noix 52 se trouve latéralement calé, par exemple par soudage ou vissage, un bras 62, qui s'étend sensiblement radialement, et qui porte la poignée de commande 55 correspondante.

Dans cette forme de réalisation, le bras 62 se termine, 30 dans le boîtier 43, par un retour en équerre 63, et, sur celui-ci, il porte radialement en saillie, une tige 64, qui traverse le boîtier 43 à la faveur d'une fente 65 prévue à cet effet circulairement sur la tranche de celui-ci, et sur laquelle la poignée de commande 55 est, par une douille 67 35 qui la porte, montée coulissante.

Pour le blocage en position de la poignée de commande 55, des crans 68 sont prévus de place en place sur le boîtier 43 du chariot 12.

Dans la forme de réalisation représentée, les crans 68 sont formés par des encoches de contour circulaire prévues à cet effet sur les lèvres de la fente 65 du boîtier 43, et, en correspondance, la douille 67 portant la poignée de 5 commande 55 présente, à sa base, un épanouissement 69, dont le diamètre, supérieur à la largeur de ladite fente 65, est complémentaire de celui des encoches constituant les crans 68.

Conjointement, un ressort 70, qui, disposé autour 10 de la tige 54 portée par le bras 62, prend appui sur le retour en équerre 63 de celui-ci, sollicite en permanence vers l'extérieur la poignée de commande 55, en portant à cet effet sur un épaulement 72 de la douille 67 portant celle-ci.

15 Ainsi qu'il est aisé de le comprendre, pour une modification de la position angulaire de la poignée de commande 55 autour de l'axe 53, il suffit d'exercer une action d'enfoncement sur cette poignée de commande 55, suivant la flèche F1 de la figure 6, de manière à ce que l'épanouissement 69 20 de la douille 67 qui la porte échappe aux crans 68 correspondants du boîtier 43 du chariot 12, puis, par rotation autour de l'axe 53, suivant la flèche F2 de la figure 2, d'amener cette poignée de commande 55 au droit du cran 68 dudit boîtier 43 correspondant à la nouvelle position angulaire 25 souhaitée pour elle, et enfin de la relâcher : sous la sollicitation du ressort 70, l'épanouissement 69 de la douille 67 qui la porte pénètre alors dans le cran 68 ainsi précédemment choisi du boîtier 43 du chariot 12, et affermit ainsi comme précédemment sa position vis-à-vis de celui-ci.

30 Du fait de l'excentricité de la noix 52 sur laquelle se trouve calée la poignée de commande 55, il résulte d'une modification angulaire de la position de celle-ci autour de l'axe 53 une variation de la hauteur du disque de coupe 14 par rapport à la table de travail 10, et plus précisément 35 par rapport aux règles plates 23 que comporte celle-ci pour la définition de sa fente 11.

Il est ainsi possible de donner à cette hauteur l'une ou l'autre des valeurs prédéterminées comprises entre une

valeur maximale H_1 , pour laquelle, tel que représenté en trait plein sur la figure 2, le disque de coupe 14 est écarté des règles plates 23, et une valeur minimale H_2 , éventuellement nulle, pour laquelle, tel que représenté 5 en traits interrompus à la figure 2, il est rapproché de ces règles plates 23, et éventuellement à niveau avec celles-ci.

La hauteur du disque de coupe 14 peut ainsi, suivant l'invention, être avantageusement adaptée à l'épaisseur des 10 ardoises à couper.

De préférence, et tel que représenté, sur l'un au moins des plateaux 20 de la table de coupe 10, est prévue une équerre 75 réglable en position sur un tel plateau 20, à l'aide de vis 76, qui, en prise avec les branches d'une 15 telle équerre 75, traversent le plateau 20 à la faveur de fentes 77 prévues à cet effet dans celui-ci.

Une telle équerre permet, lors de la première coupe à effectuer sur une ardoise pour la taille de celle-ci, un ajustement plus précis de la position de cette ardoise.

20 Dans la forme de réalisation représentée, une telle équerre 75 est prévue sur un seul des plateaux 20, et il s'agit en pratique du plateau situé à gauche du chemin de roulement 13, l'autre des plateaux de la table de travail 10 pouvant être équipé de manière usuelle d'un simple guide 25 droit.

Mais il va de soi qu'une telle équerre 75 pourrait au contraire aussi bien équiper le plateau 20 disposé du côté droit par rapport au chemin de roulement 13, et/ou qu'une 30 telle équerre 75 pourrait être prévue sur l'un et l'autre des plateaux 20.

Quoi qu'il en soit, après positionnement de l'ardoise à tailler sur la table de travail 10, et ajustement convenable de la largeur de la fente 11 de cette table de travail 10 et/ou de la hauteur du disque de coupe 14 par rapport à 35 celle-ci, suivant la nature et/ou l'épaisseur de cette ardoise, il suffit d'exercer une traction vers soi du chariot 12, pour passage du disque de coupe 14 sur l'ardoise précédemment mise en place.

En pratique, lorsqu'on rapproche le disque de coupe 14 de la table de travail 10, on resserre conjointement la fente 11 de celle-ci.

5 Pour une ardoise artificielle, le disque de coupe 14 est au plus près de la table de travail 10, et la largeur de la fente 11 de celle-ci est minimale.

Dans la forme de réalisation représentée, le chariot 12 porte en saillie, parallèlement à la fente 11 de la 10 table de travail 10, du côté opposé à sa poignée de traction 44, un poinçon 80 destiné à permettre, si désiré, le perçage d'une ardoise.

Conjointement, le portique 34 correspondant présente, 15 en correspondance, avec ce poinçon 80, un passage 81 et, sur sa face extérieure, il porte en saillie une règle 82, qui, à sa base, lui est rapportée par soudage, par l'intermédiaire de deux blocs entretoises 83.

A sa partie supérieure, cette règle 82, qui, du côté opposé au portique 34, a un profil en U, présente un trou 84 en correspondance avec le poinçon 80, et, à sa partie 20 inférieure, elle présente une boutonnière 86 à la faveur de laquelle un bloc de support 87 peut, sous la commande d'un bouton de serrage 88, être réglé en position sur sa hauteur.

Après réglage en position du bloc de support 87 suivant l'implantation du trou à assurer, on place sur ce bloc 25 de support 87, par sa tranche, l'ardoise à percer, et, par déplacement du chariot 12, on contraint le poinçon 80 à la traverser.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas à la forme de réalisation décrite et représentée, mais 30 englobe toute variante d'exécution, notamment en ce qui concerne la réalisation pratique des moyens mis en oeuvre pour un réglage en largeur de la fente de la table de travail, et/ou celle des moyens mis en oeuvre pour un réglage en hauteur du disque de coupe par rapport à celle-ci.

REVENDICATIONS

1. Cisaille, communément dite coupe-ardoise, notamment pour couvreur, du genre comportant une table de travail (10), qui, formant support de coupe, présente longitudinalement une fente (11), et un chariot (12), qui est monté mobile sur un 5 chemin de roulement (13) parallèlement à la fente (11) de la table de travail (10), et sur lequel est monté rotatif un disque de coupe (14), caractérisé en ce que l'une au moins des lèvres (22) délimitant la fente (11) de la table de travail (10) est montée transversalement mobile par rapport à l'autre, 10 pour un réglage en largeur de la dite fente (11).
2. Cisaille suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les deux lèvres (22) de la fente (11) de la table de travail (10) sont montées transversalement mobiles l'une par rapport à l'autre.
- 15 3. Cisaille suivant l'une quelconque des revendications 1, 2 caractérisée en ce que une lèvre (22) de la fente (11) de la table de travail (10) est formée par la tranche d'une règle plate (23) qui, par ses extrémités, est articulée à des biellettes parallèles (24) autour d'axes perpendiculaires à 20 son plan.
- 25 4. Cisaille suivant les revendications 2,3 prises conjointement, caractérisée en ce que les deux règles plates (23) dont la tranche forme les lèvres (22) de la fente (11) de la table de travail (10) sont articulées aux mêmes biellettes (24) en sorte qu'elles constituent avec celles-ci un parallélogramme déformable et, dans leur zone médiane, lesdites biellettes (24) sont montées pivotantes, perpendiculairement au plan de l'ensemble.
- 30 5. Cisaille suivant l'une quelconque des revendications 3, 4, caractérisée en ce que un manche de commande (30) est attelé à l'une des biellettes (24) pour la commande de l'ensemble.
- 35 6. Cisaille suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que le disque de coupe (14) est monté réglable en hauteur par rapport à la table de travail (10), par exemple par un excentrique.
7. Cisaille suivant la revendication 6, caractérisée en ce que le disque de coupe (14) est monté rotatif sur une noix

(52) qui, elle-même montée rotative sur un axe (53) porté transversalement par le chariot (12) est excentrée par rapport audit axe (53), en étant calée sur une poignée de commande (55) angulairement réglable en position autour de celui-ci.

5 8. Cisaille suivant la revendication 7, caractérisée en ce que, pour le blocage en position de la poignée de commande (55) des crans (68) sont prévus de place en place sur le chariot (12).

9. Cisaille suivant l'une quelconque des revendications 10 1 à 7, caractérisée en ce que le chemin de roulement (13) sur lequel le chariot (12) est monté mobile comporte deux barres (32, 33) parallèles qui sur leur côté supérieur au moins présentent, longitudinalement, pour coopération avec au moins un galet (45, 46) monté rotatif sur le chariot (12), l'une, 15 deux faces actives (40) qui, obliques par rapport à la table de travail (10), forment un dièdre entre elles, l'autre, une face active unique (41) parallèle à la table de travail (10).

10. Cisaille suivant la revendication 9, dans laquelle 20 les barres (32, 33) sur lesquelles le chariot (12) est monté mobile présentent des faces actives (40, 41) tant de leur côté supérieur que de leur côté inférieur, caractérisé en ce que sur le chariot (12), et pour chacune des barres, un seul galet (45, 46) est prévu pour l'un des côtés de celles-ci et 25 deux pour l'autre desdits côtés.

11. Cisaille suivant l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisée en ce que, d'un côté au moins de sa fente (11) la table de travail (10) porte une équerre (75) montée réglable en position.

30 12. Cisaille suivant l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisée en ce que, parallèlement à la fente (11) de la table de travail (10), le chariot (12) porte en saillie un poinçon (80).

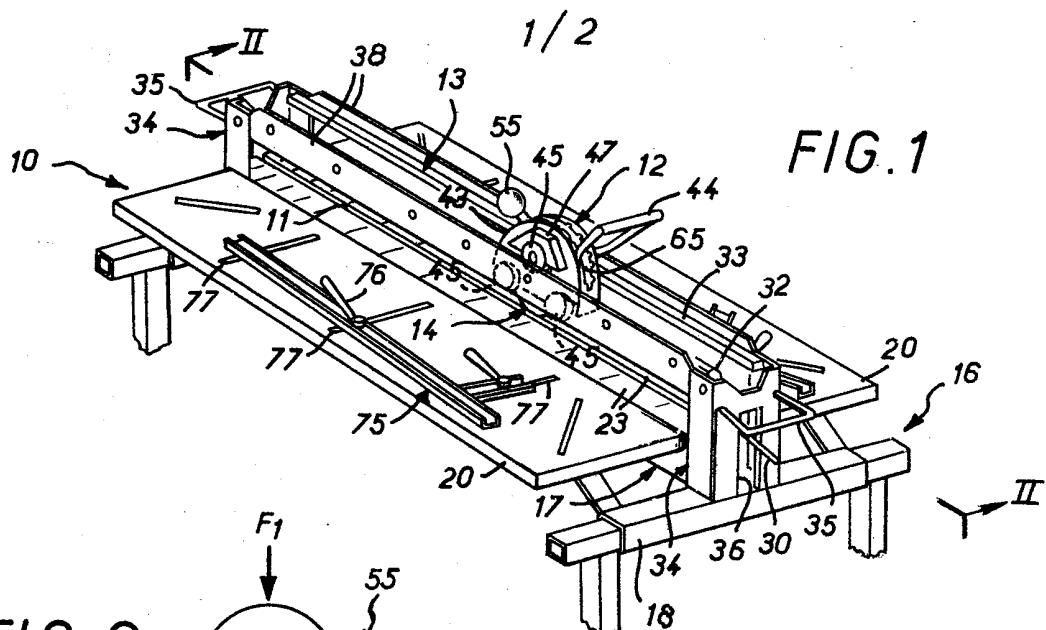


FIG. 6

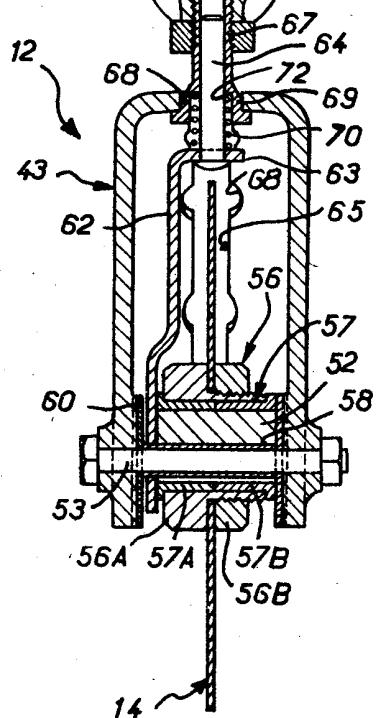


FIG. 5

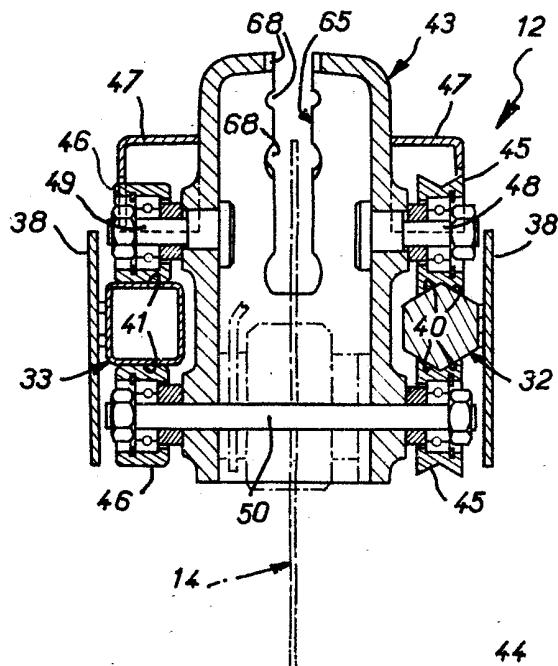


FIG. 7

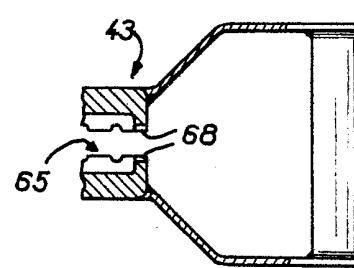


FIG. 2

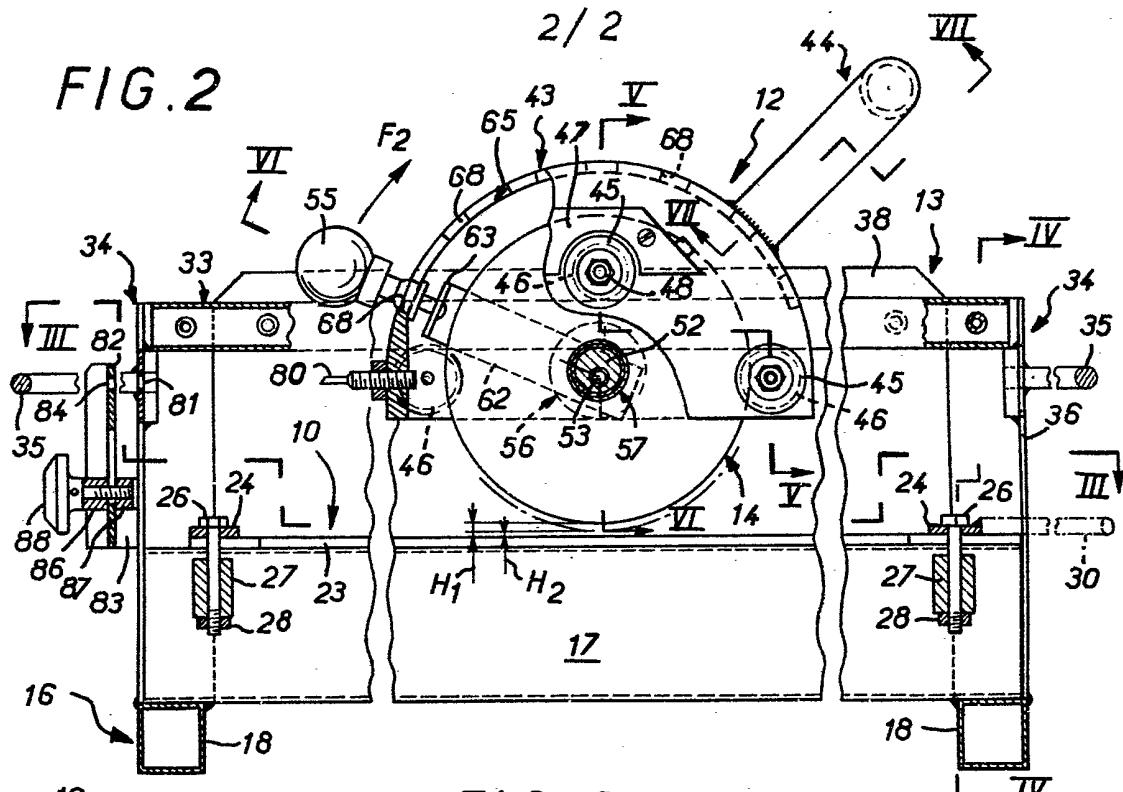


FIG. 3

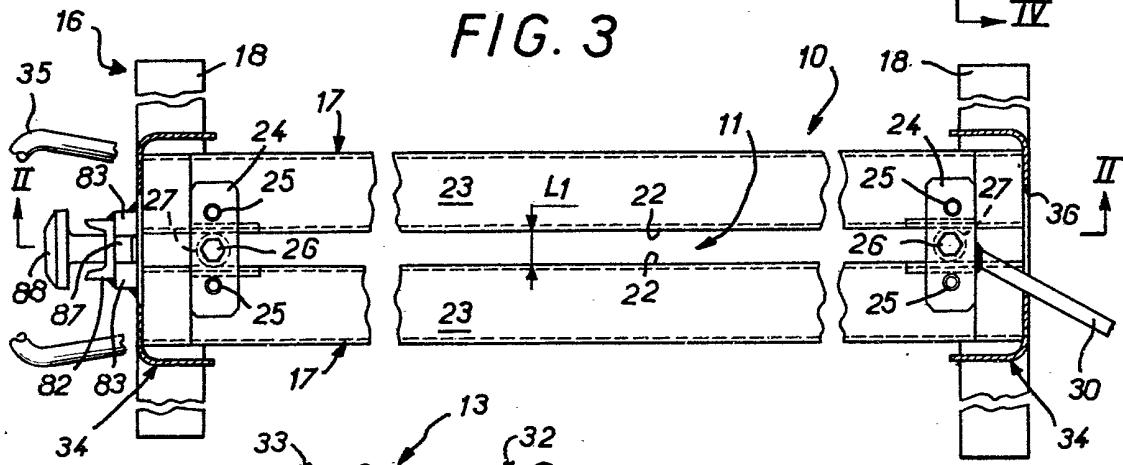


FIG. 4

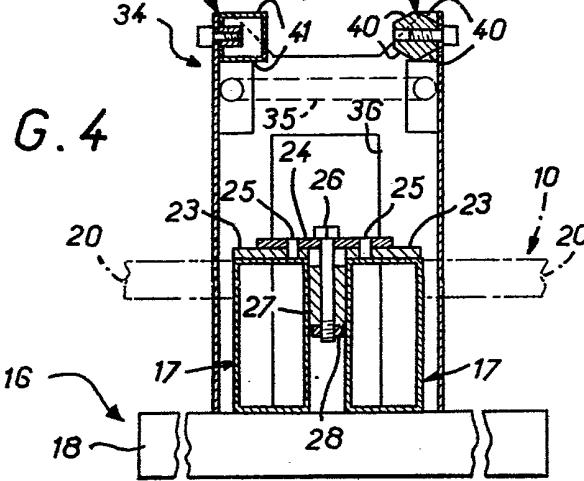


FIG. 8